



Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 35/17

Objet

Désignation d'un représentant de la CAGD au sein de l'ATMO Bourgogne Franche-Comté

Secrétaire de séance

Joëlle DROUHAIN

Rapporteur :

Cyriel CRETET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crézet, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, S. Hédin à L. Bernier, P. Jobez à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, A. Douzenel, S. Calinon, V. Chevriaut.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est adhérente à ATMO Franche-Comté au titre de sa compétence de lutte contre la pollution de l'air, rattachée à sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Cette association assure ainsi le suivi de la qualité de l'air sur le territoire de l'Agglomération.

Afin de garantir son indépendance, cette association est composée de 4 collèges de membres de poids égal dans les décisions : un collège de l'Etat, un collège des Collectivités Territoriales, un collège des Industriels et un collège des Organismes et personnes qualifiées.

Conformément au Code de l'Environnement et dans la continuité des fusions de Régions, ATMO Franche-Comté et ATMOSF'air Bourgogne vont fusionner au cours du 1^{er} semestre 2017.

Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit donc désigner un représentant amené à siéger au sein de cette nouvelle structure régionale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'ATMO Bourgogne-Franche-Comté :
 - o Mme Cyriel CRETET

Fait à Dole,
Le 23 mars 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale
- Elue désignée

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 29 mars 2017
N° identifiant : 039-200010650-20170323-3517-DE

